

La France et l'OTAN : une histoire

Maurice Vaïsse

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE 2009/4 Hiver** , PAGES 861 À 872
ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

ISBN 9782865926145

DOI 10.3917/pe.094.0861

Date de mise en ligne : 01/01/2010

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2009-4-page-861?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

La France et l'OTAN : une histoire

par **Maurice Vaïsse**

Maurice Vaïsse, professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris en histoire des relations internationales, est responsable de la plus récente série des « Documents diplomatiques français ». Il est l'auteur, entre autres, de *La Grandeur, Politique étrangère du général de Gaulle 1958-1969* (Paris, Fayard, 1998) et de *La Puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958* (Paris, Fayard, 2009).

Cofondatrice de l'Alliance, la France adopte en 1966 une position qui prend acte de son échec à la réformer de l'intérieur et qui garantit son indépendance. Les décisions récentes de réintégration sont les héritières de trois facteurs : des bouleversements géopolitiques redéfinissant le rôle de l'Alliance ; un rapprochement continu dans la gestion des crises depuis les années 1990 ; et la volonté de construire une Europe de la défense, qui ne peut être que complémentaire de l'OTAN.

politique étrangère

Le sommet du 60^e anniversaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), les 3 et 4 avril 2009, a consacré le retour de la France dans les structures du commandement intégré, annoncé par le président Nicolas Sarkozy le 17 juin 2008, lors de la présentation du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*¹ : « Rien ne s'oppose à ce que nous participions aux structures militaires de l'OTAN ». Cela faisait 43 ans que la France avait rompu avec l'intégration. On a parlé de « trahison », du retour du fils prodigue, de la fin de l'exception française... Qu'en est-il exactement ? En fait les relations de la France avec l'OTAN ont été sinusoïdales : membre fondateur de l'Alliance, puis contestataire au sein du système, la France se place ensuite en marge de l'OTAN, avant le retour au bercail.

Un rôle fondateur dans le nouvel ordre atlantique

Après 1945, soumise à la contrainte de la guerre froide, la France obtient ce qu'elle avait souhaité lors des deux guerres mondiales : un engagement

1. Présidence de la République et ministère de la Défense (France), *Défense et Sécurité nationale : le Livre blanc*, Paris, Odile Jacob/La Documentation française, 2008.

précoce des États-Unis en Europe. Face à la menace soviétique, elle constate son impuissance et l'insuffisance de ses moyens militaires, même dans le cadre d'une Union occidentale trop inféodée à l'impérieuse Albion, et préfère s'en remettre au grand allié américain, qui – dès le temps de paix – accepte de se lier aux pays européens dans une Alliance restreinte à l'Atlantique-nord. En signant le traité de Washington le 4 avril 1949, la France est donc un des membres fondateurs de l'Alliance atlantique, et la transformation de l'Alliance en organisation au début des années 1950 en fait, grâce à sa situation de carrefour géographique, un membre essentiel : des bases américaines et canadiennes sont installées sur son territoire, ainsi que les organes de commandement, comme les Supreme Headquarters Allied Powers Europe (SHAPE), dirigés par un général américain – le Supreme Allied Commander Europe (SACEUR).

Confrontés au même moment à la décolonisation, les dirigeants de la IV^e République ne cessent de réclamer que la solidarité entre Alliés ne soit pas restreinte au domaine atlantique, mais étendue partout où les intérêts de l'Occident sont en cause, en particulier en Méditerranée et au Proche-Orient. Et ils revendiquent de participer à la direction stratégique de l'Alliance, à la mesure du rôle que la France y occupe. En 1958, la France traverse une crise de confiance dans l'Alliance atlantique, résultant pour beaucoup des pressions américaines lors de l'affaire de la Communauté européenne de défense (CED), de la crise de Suez et, plus largement, du soutien des États-Unis au mouvement de décolonisation. Charles de Gaulle revient donc au pouvoir plutôt porté par une opinion antiaméricaine, sensible à la propagande du Parti communiste français (PCF) pour lequel l'OTAN est une machine de guerre des banquiers américains contre l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS). Le nouveau président est particulièrement chatouilleux au sujet de la présence des forces américaines sur le sol national dans le cadre de l'OTAN. Il considère que la France, tout en ne remettant pas en cause son appartenance à l'Alliance atlantique, doit se libérer d'un état de dépendance à l'égard des États-Unis, et que l'OTAN doit être réformée. En particulier, il désapprouve le système militaire intégré, estimant nécessaire que la France garde le contrôle entier de sa défense.

Le mémorandum de septembre 1958 synthétise les réclamations françaises. L'absence de coordination politique en dehors de la zone OTAN constitue le grief principal, et l'exigence d'un élargissement de la compétence géographique de l'OTAN est clairement formulée. Les deux autres axes du texte sont la remise en cause de l'intégration, et l'exigence d'une association de la France à la direction du monde libre. Américains et Britanniques font des réponses dilatoires et acceptent du bout des lèvres des rencontres

tripartites, qui butent très rapidement sur la difficulté de donner à ces consultations un caractère organique ainsi que sur trois différends majeurs : l'arme nucléaire, l'intégration – c'est-à-dire la place des forces françaises dans le dispositif occidental –, et la vision de l'Europe.

Alors que la France est déterminée à acquérir la capacité nucléaire, symbole d'un rang retrouvé, les États-Unis, hantés par la perspective de la prolifération, tentent de s'y opposer en refusant leur aide au programme français. Ils déplorent que les fonds dépensés par la France pour la réalisation de cette force l'empêchent de consentir, dans le domaine des armements classiques, à l'effort prévu dans le cadre de l'OTAN, et ce, d'autant plus que l'armée française, engagée en Algérie, ne tient plus sa place sur le théâtre centre-européen. La France refuse l'installation sur son sol de rampes de lancement pour des missiles américains et de stocks d'armes nucléaires pour les escadrilles américaines – d'où le retrait progressif des chasseurs bombardiers des bases de l'OTAN en France. Décidé à faire évoluer la doctrine de l'Alliance vers une riposte flexible et à élever le seuil du recours au nucléaire, Washington veut pousser l'Europe à avoir recours aux armes conventionnelles, tandis que Charles de Gaulle considère qu'en cas d'attaque soviétique, les armes nucléaires doivent être employées tout de suite. Au fond, il semble convaincu que les Américains n'emploieront en aucune circonstance leurs propres bombes, si ce n'est pour se défendre eux-mêmes. La proposition faite à la France de s'associer au projet d'une Force nucléaire multilatérale (MLF), mise au point lors de la rencontre anglo-américaine de Nassau (17-21 décembre 1962), est rejetée par le général de Gaulle : elle aurait eu pour effet de placer la défense française sous bannière américaine.

Les États-Unis s'opposent au programme nucléaire français

L'OTAN s'orientant vers une intégration toujours plus poussée, Charles de Gaulle y trouve une raison supplémentaire d'accélérer le processus de retrait du système intégré. Outre l'insupportable subordination dans laquelle l'intégration place, selon lui, la France, elle la prive d'une force efficace et autonome, risque de l'entraîner dans des conflits qui ne sont pas les siens (comme la guerre du Vietnam), brise l'esprit de défense de la population et ôte enfin au haut-commandement le sens de ses responsabilités. Et le général de Gaulle entend maintenir les forces françaises dans un rôle de réserve par rapport à la défense de l'avant, face au rideau de fer.

Enfin, Charles de Gaulle et John Fitzgerald Kennedy ont des conceptions diamétralement opposées quant à la façon dont l'Europe doit être organisée, et quant au rôle que les États-Unis seront amenés à y jouer. Le dessein du président américain de proposer aux Européens un *partnership*

atlantique constitue un véritable défi pour la vision européenne du général français, qui consiste au contraire à vouloir édifier une Europe européenne, qui ne dépende pas des États-Unis, tout en partageant les mêmes valeurs. On perçoit dès lors l'étendue des malentendus transatlantiques, qui vont aboutir au retrait français de l'organisation militaire intégrée.

Le choix de l'indépendance : l'émergence de la sécurité atlantique moderne

La décision de 1966 marque la conclusion logique de ces désaccords franco-américains. Le processus commence en 1959 par le retrait de la flotte française de Méditerranée du commandement intégré de l'OTAN, et se poursuit par le retrait des forces navales de l'Atlantique nord en 1963. En 1966, la décision de retirer les forces françaises terrestres et aériennes stationnées en Allemagne, affectées au commandement allié en Europe, entraîne le retrait simultané des deux commandements intégrés (dont dépendent ces forces et auxquels la France participe dans le cadre de l'OTAN) du SHAPE et du commandement Centre Europe, ainsi que le transfert hors de France de leur siège. Les Alliés de l'OTAN, qui interprètent cette décision comme l'esquisse d'une politique neutraliste, réaffirment le 18 mars 1966 leur foi en l'intégration, ainsi que dans une stratégie d'action collective qui considère comme périmée l'idée d'indépendance nationale et de souveraineté. La réponse du président Lyndon B. Johnson, elle, est beaucoup plus modérée que ne l'auraient souhaité certains des membres de son Administration, et laisse la porte ouverte à un changement de la politique française : « As our old friend and ally, her place will await France wherever she decides to resume her leading role² ».

La France reste pourtant membre, non seulement de l'Alliance proprement dite, mais aussi de l'OTAN. Elle n'est sortie que de la structure militaire intégrée de l'Organisation. Ce retrait pose des problèmes financiers, sociaux, stratégiques et logistiques, en particulier celui de l'évacuation des bases et du départ des militaires et de leurs familles ; il rend difficiles les communications et les plans militaires, et réduit le territoire nécessaire à l'exécution de sa stratégie de défense. Les négociations entreprises au printemps 1966 entre la France et ses Alliés pour fixer les modalités du retrait se déroulent dans une atmosphère lourde. La négociation qui doit régler la question de la coopération entre les forces françaises et les forces alliées est suivie de près par le général de Gaulle, qui estime opportun de « laisser dormir cette affaire » en raison des « réticences américaines ». Il faudra

2. « Sa place d'ancien Allié et ami attendra la France jusqu'à ce qu'elle décide de reprendre son rôle prééminent » (NDLR).

attendre août 1967 pour que, par échange de lettres – les accords Ailleret-Lemnitzer –, soit prévue la coopération des forces de l'OTAN avec l'armée française agissant strictement sur ordre du gouvernement et sous-commandement national.

S'il a réussi à faire sortir la France de l'intégration militaire, de Gaulle n'a pas obtenu la transformation de l'Alliance atlantique, qui sort même renforcée de l'épreuve de 1966-1967. Délivrés de la contestation française, les Américains peuvent renforcer la cohésion de l'OTAN et leur *leadership*, à la fois au plan stratégique et au plan politique, par l'adoption, en décembre 1967, du nouveau concept de *riposte graduée*. Et les Américains, qui ne veulent pas laisser le terrain des relations Est-Ouest aux Français, réussissent à faire triompher leur approche de la détente de bloc à bloc, juste au moment où Paris insiste sur la détente avec l'Est, y compris par la voie de la dissolution des blocs. Le rapport Harmel (du nom du ministre belge des Affaires étrangères), qui prend position pour une politique de détente selon la conception américaine, est alors approuvé par le Conseil de l'OTAN. La réapparition du danger soviétique, en 1968, fait s'envoler les espoirs de détente, et a pour effet d'inciter les membres de l'OTAN à resserrer les rangs autour du protecteur américain. Quoi qu'il en soit, un scénario se met en place dans les instances de l'Alliance : comme la France est toujours dans l'opposition, les autres membres peuvent être tranquilles, ils savent que les Français vont argumenter contre les positions américaines, et qu'il est donc inutile de se mettre en avant. L'habileté des responsables français consistera par la suite à s'entendre directement avec les Américains, déjouant les schémas trop attendus. Mais cela restera l'exception.

De Gaulle n'a pas obtenu la transformation de l'Alliance

En 1969, la France est devenue une puissance nucléaire à part entière, puisqu'elle a réussi à expérimenter en 1968 une bombe thermonucléaire ; et l'armée française n'est plus intégrée dans le dispositif de l'OTAN. Par son initiative de mars 1966, le général de Gaulle a durablement marqué de son empreinte la politique française et, jusqu'en 2009, aucun de ses successeurs ne reviendra sur cette décision. Mais les relations de la France avec l'OTAN seront désormais rythmées par une alternance de phases de rapprochement et de crispation.

Exemple fameux de la crise toujours possible : les controverses provoquées par le discours prononcé à New York, le 23 avril 1973, par Henry Kissinger, qui propose de redéfinir les relations entre l'Europe et l'Amérique dans le cadre d'une « nouvelle charte atlantique », dans laquelle les États-Unis se verraient attribuer des responsabilités mondiales, et l'Europe

des responsabilités régionales. Malgré tout, les relations s'apaisent au sein de l'OTAN. Préparée du temps de Georges Pompidou, la « Déclaration sur les relations atlantiques » – largement fondée sur un projet français – est signée par les membres de l'Alliance à Bruxelles le 26 juin 1974. Elle réaffirme l'engagement américain à assurer la sécurité de l'Europe, laquelle convient que cette protection lui est indispensable. Elle reconnaît que les forces nucléaires britannique et française participent à la défense du monde libre et renforcent la dissuasion globale – un changement considérable, puisqu'elle légitime une force nucléaire française, si critiquée du temps de J.F. Kennedy. Enfin, la déclaration crée un système non contraignant de consultations atlantiques. Allant au-delà des accords Ailleret-Lemnitzer, les accords Valentin-Ferber (juillet 1974) étendent les possibilités d'intervention des forces françaises à l'ensemble de la 1^{re} Armée (et non plus seulement au 2^e corps d'armée), pour préparer l'engagement du corps de bataille aux côtés des Alliés.

Europe atlantique vs. Europe de la Défense

Lors de leur rencontre à la Martinique (14-16 décembre 1974), Valéry Giscard d'Estaing et Gerald Ford conviennent que la coopération entre la France et l'OTAN est un facteur important de la sécurité de l'Europe. Dans les années qui suivent, la doctrine française de défense amorce une évolution, de la sanctuarisation du territoire national à une sanctuarisation élargie à l'espace de l'Europe occidentale, manifestant ainsi une certaine ouverture de la France. Les accords entre le général Guy Méry, chef d'état-major des Armées, et le général Alexander Haig (SACEUR) permettent de régler la coordination éventuelle avec les tirs d'armes nucléaires tactiques dont l'armée française est alors dotée. Dans la crise des euromissiles, à la suite de la réunion de la Guadeloupe (5-6 janvier 1979), c'est sur l'initiative de Valéry Giscard d'Estaing que les membres de l'OTAN prennent, le 12 décembre 1979, la « double-décision » : proposer à Moscou d'ouvrir des négociations pour obtenir le retrait des SS20, faute de quoi des *Pershing II* et des missiles de croisière américains seraient déployés en Europe.

Hostile à la décision du retrait de l'organisation militaire intégrée, qui lui semble relever d'« une volonté d'isolement », et ayant voté la motion de censure contre ce retrait, le 20 avril 1966, François Mitterrand, une fois au pouvoir, affirme hautement la solidarité atlantique dans un renouveau de tension Est-Ouest. La France participe pleinement aux sommets occidentaux et accueille en juin 1983 le Conseil atlantique, qui siège à Paris pour la première fois depuis 1966. Surtout, elle apporte un appui décisif à l'Alliance dans l'affaire des euromissiles. Alors que le pacifisme se développe dans les pays européens au début des années 1980, mettant en grave

danger la cohésion de l'OTAN, la France fait figure d'exception. Et F. Mitterrand, dans son discours au Bundestag du 20 janvier 1983, se prononce en faveur de la mise en œuvre de la double décision prise par l'OTAN en 1979 contre le danger militaire soviétique, en invitant la République fédérale d'Allemagne (RFA), en pleine tourmente pacifiste, à accueillir les fusées *Pershing II* et les missiles *Tomahawk*. C'est là un signal fort de la France à l'égard de l'OTAN, avec laquelle la coopération militaire se renforce.

Néanmoins, dirigeants français et américains continuent d'affirmer des conceptions divergentes sur l'avenir de l'Europe et de l'OTAN. Au sommet de Williamsburg (28-29 mai 1983), les Américains souhaitent obtenir une déclaration commune concernant « la sécurité globale », et intégrer le Japon dans l'Alliance. Mitterrand refuse de souscrire à la conception américaine d'une sécurité assurée par une OTAN étendue au monde entier. Et l'Initiative de défense stratégique (Strategic Defense Initiative, SDI) lancée par le président Ronald Reagan dans son discours du 23 mars 1983 constitue bientôt un autre motif de discord.

Après l'effondrement du bloc soviétique, les malentendus transatlantiques persistent et même s'aggravent entre Américains et Français : les années 1989-1993 sont particulièrement houleuses et donnent lieu à de vraies divergences, dans la mesure où tout semble possible dans l'après-guerre froide. Ainsi des contacts ont-ils lieu à l'automne 1990 entre Paris et Washington pour résoudre la question de la compatibilité entre l'Alliance atlantique et la construction européenne, à un moment où la première ne paraît plus vraiment adaptée au nouveau contexte géopolitique. Les Français estiment que les Européens vont pouvoir enfin affirmer une « identité stratégique européenne » et ils vont même parfois plus loin : puisqu'il n'y a plus d'Union soviétique, plus de pacte de Varsovie, plus de menace à l'Est, à quoi sert l'OTAN ? Mitterrand escompte une profonde transformation, sinon un dépérissement, de l'Alliance atlantique. Or les Américains ne l'entendent pas du tout ainsi.

Mitterrand escompte une profonde transformation, sinon un dépérissement, de l'Alliance

Ils voient d'un mauvais œil la mise sur pied d'une entité européenne de défense autonome. Ils entendent demeurer en Europe, y conserver leur *leadership*, et conférer un nouveau rôle à l'OTAN : c'est le sens de l'appel lancé, le 11 décembre 1989, par le secrétaire d'État James A. Baker en faveur d'un « nouvel atlantisme ». Lors d'une rencontre à Key Largo, en Floride, le 19 avril 1990, François Mitterrand et George H.W. Bush

échantent leurs points de vue, qui sont profondément divergents, sur l'avenir de l'OTAN. Au sommet de Londres (5-6 juillet 1990), les Américains entendent promouvoir leur conception d'une Alliance politique plus que militaire, et ils proposent de nouveaux concepts stratégiques que Mitterrand refuse d'entériner.

Dès lors, une course de vitesse s'instaure entre la transformation de l'OTAN et la mise sur pied de l'identité stratégique européenne (dite alors « Identité européenne de sécurité et de défense, IESD). Bien que le Conseil atlantique de Rome (7-8 novembre 1991) reconnaisse à l'Europe (en particulier à l'Union de l'Europe occidentale, UEO) un rôle en matière de défense et de sécurité à travers cette IESD, F. Mitterrand manifeste son hostilité au nouveau concept stratégique de l'Alliance et à l'élargissement des missions de l'OTAN en privilégiant l'affirmation d'une défense européenne, par le lancement, au même moment (le 6 décembre) et de concert avec Helmut Kohl, de l'initiative pour une « véritable politique étrangère et de sécurité commune ».

Dans la confrontation avec Saddam Hussein, après l'invasion du Koweït par l'armée irakienne, les Américains considèrent les Français comme le maillon faible de l'Alliance. De son côté, François Mitterrand déduit de l'expérience qu'entre Européens et Américains existe une divergence fondamentale d'intérêts. Avant le sommet franco-allemand de La Rochelle, le 22 mai 1992, qui doit mettre au point le corps européen (futur Eurocorps), qui contribue à « doter l'Union européenne d'une capacité militaire propre », les craintes américaines de voir se constituer un axe Paris-Bonn donnent lieu à des pressions sur les responsables allemands, lesquels préciseront à l'issue de la réunion que « le Corps européen contribuera au renforcement de l'Alliance atlantique ». La décision prise à Oslo, le 5 juin 1992, par le sommet de l'OTAN, de soutenir les activités de maintien de la paix engagées dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) donne d'ailleurs lieu à une nouvelle querelle entre Paris et Washington.

Les relations sur le plan stratégique se détendent avec l'arrivée au pouvoir de l'Administration Clinton (1993-2001), et ce, d'autant que les États-Unis semblent se détourner du continent européen, avec une réduction drastique des effectifs des troupes américaines stationnées en Europe. Du coup, les problèmes trouvent des solutions de compromis. En janvier 1993, les relations entre l'Eurocorps et l'OTAN sont précisées : en cas de crise, l'Eurocorps – y compris les unités françaises – peut être placé sous le commandement opérationnel de l'OTAN, alors que jusqu'alors Paris n'avait accepté que le principe d'un « contrôle opérationnel » ; le 11 janvier

1994, le sommet de l'OTAN à Bruxelles approuve la mise à disposition de l'UEO de moyens de l'OTAN, quand les États-Unis ne seront pas activement impliqués et pour des missions ne découlant pas de l'article 5 du Traité. Et la France se rallie finalement au concept de Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM), et accepte les nouvelles missions de l'OTAN au service du maintien de la paix.

Accédant à son tour à la présidence de la République française, Jacques Chirac entend prendre en compte les transformations de l'environnement international, et en profiter pour améliorer les rapports de la France avec les États-Unis et l'Alliance atlantique, en dépit des querelles commerciales et des rivalités technologiques qui empoisonnent les rapports transatlantiques, et de l'unilatéralisme grandissant de la diplomatie américaine. Il est bien obligé de constater que, non seulement le traité de Washington se survit, mais que les anciennes démocraties populaires aspirent à y adhérer, et commencent à y entrer en 1999. Une défense européenne ne pourra pas voir le jour en dehors de l'OTAN : les partenaires de la France s'y refusent. Bref, il paraît vain d'opposer une Europe européenne à une Europe atlantique.

La France et l'Alliance atlantique : une intégration à géométrie variable ?

Les conflits dans l'ex-Yougoslavie jouent un rôle dans cette évolution. Le président François Mitterrand avait déjà accepté de modifier la position de la France vis-à-vis de l'OTAN, de manière à ce que, les forces françaises étant engagées, la France puisse participer à la décision, à la planification et au commandement, et il avait donc accepté que le chef d'état-major des armées participe au comité militaire de l'OTAN dès lors que l'emploi des forces était évoqué. La crise bosniaque paraît avoir convaincu Jacques Chirac que la seule voie, pour la France, consistait à travailler dans le cadre atlantique. C'est ainsi que le président français saisit l'occasion d'une négociation avec les États-Unis pour parvenir à la fois à un retour de la France dans l'organisation et à une restructuration de l'Alliance atlantique, permettant de faire toute sa place à l'identité européenne de défense, en espérant pouvoir faire évoluer l'Alliance de l'intérieur. Dès décembre 1995, il choisit de faire désormais participer la France au Comité militaire de l'OTAN. Et le ministre de la Défense, Charles Millon, reprend sa place au Conseil des ministres de la Défense de l'Alliance atlantique. Mais les Américains ne se prêtent pas à ce calcul. L'accord de Berlin (juin 1996) sur l'IESD au sein de l'OTAN, qui permet aux Européens de recourir aux moyens de l'OTAN pour des opérations humanitaires ou de maintien de la paix, leur accorde une autonomie clairement délimitée, et toute théorique, sous contrôle américain. Et la demande française d'une restructuration du commandement de l'OTAN, en

particulier par l'attribution à tour de rôle du commandement-sud de l'Europe à un officier général français, italien ou espagnol, est nettement refusée par les Américains qui n'entendent pas laisser la VI^e flotte sous le contrôle d'un commandement européen.

Au sommet atlantique de Madrid (7-9 juillet 1997), la France annonce qu'elle maintient sa position de non-participation à la structure militaire intégrée, en raison du rejet de ses demandes. Même si certains indices peuvent accréditer la progression de l'idée d'une défense européenne (réunion franco-britannique de Saint-Malo en décembre 1998, désignation de Javier Solana comme responsable de la Politique étrangère et de sécurité commune [PESC], mise au point d'une Politique européenne de sécurité et de défense [PESD]), d'importantes divergences persistent sur la complémentarité entre cette défense européenne et une Alliance atlantique dominée par les États-Unis, et qui actualise son concept stratégique lors du sommet du 50^e anniversaire de l'OTAN à Washington (23-25 avril 1999).

C'est dire que, dès avant les attentats du 11 septembre, le fossé est profond entre l'Amérique et l'Europe. Mais alors même que les membres européens de l'OTAN invoquent la clause de défense mutuelle, la nouvelle politique de l'Administration Bush Jr consiste à subordonner la coalition à la mission, ce qui représente un « arrêt de mort » pour l'Alliance atlantique puisque dans ces conditions on voit mal à quoi sert l'OTAN... Malgré le retrait partiel des forces américaines d'Europe, et la moindre importance militaire de l'Alliance atlantique, le rôle de protecteur exercé par les États-Unis sur l'Europe demeure. Alors que, pour les États-Unis, l'Europe ne constitue plus un enjeu stratégique, ces derniers insistent toujours autant pour affirmer leur autorité au sein de l'Alliance et entraver par toutes sortes de moyens l'affirmation d'une véritable Europe de la Défense. Les États-Unis voudraient voir évoluer le rôle de l'OTAN vers une organisation polyvalente et tous azimuts, ce à quoi les Français sont hostiles, craignant à la fois l'autorité américaine et l'affaiblissement de l'Organisation des Nations unies (ONU). Ainsi, lors du sommet d'Istanbul (28-29 juin 2004) qui approuve le principe d'une aide de l'OTAN à la formation de forces irakiennes, Jacques Chirac s'oppose au projet américain d'impliquer l'OTAN dans le processus de stabilisation en Irak.

Les années suivantes sont marquées par un rapprochement et un engagement sans précédent de la France dans le dispositif militaire atlantique, et une implication étroite dans les opérations. C'est le cas notamment dans la KFOR au Kosovo (où, avec 1 700 hommes, la France est le 3^e contributeur en troupes), et dans la Force internationale d'assistance à la sécurité (International Security Assistance Force, ISAF) en Afghanistan, où des

forces spéciales françaises participent à l'opération *Enduring Freedom* depuis novembre 2001, et où, surtout, l'OTAN est amenée en avril 2003 – avec l'assentiment de Paris – à prendre en main le maintien de la paix en Afghanistan et à élargir constamment son dispositif. Bien que cette mission – qui se déroule hors de la zone euro-atlantique, et sous commandement américain – soit à l'opposé de la conception française, Paris l'accepte pourtant...

Kosovo, Afghanistan : un rapprochement et un engagement sans précédent de la France

Lors du sommet de l'OTAN à Riga (28-29 novembre 2006), plusieurs États européens – dont la France – acceptent de lever les restrictions au déploiement de leurs troupes en Afghanistan hors des zones d'attribution relativement calmes, afin de pouvoir apporter un soutien aux soldats de l'OTAN engagés dans de violents combats au sud de l'Afghanistan. Et en avril 2008, au sommet de l'OTAN à Bucarest, la France accepte d'envoyer des troupes supplémentaires en Afghanistan, ce qui porte le contingent français à plus de 3 000 hommes.

Cette nouvelle politique française constitue-t-elle une rupture ? Non, car elle fait suite à une série de tentatives de rapprochement, et à une réintégration rampante depuis 1995, au point que la France est actuellement un des cinq premiers contributeurs de l'OTAN aux plans des effectifs et financier. Non encore, car depuis 1966, la configuration géopolitique a beaucoup changé, entraînant du même coup une modification profonde du rôle de l'OTAN. La guerre froide n'est plus ; l'impératif de l'intégration a disparu, les troupes américaines ont largement quitté l'Europe ; maintenant, l'OTAN est une alliance à participations variables et autonomes, face à des menaces qui ont totalement changé de nature, et les armées françaises ont elles-mêmes évolué vers le concept de réaction rapide. Néanmoins, ce rapprochement de la France avec l'OTAN, qui resta longtemps de l'ordre du tabou, a quelque chose de symbolique : la sacro-sainte indépendance nationale, à défendre surtout face aux Américains, semble renvoyée aux oubliettes, malgré l'assurance que la France conserve son autonomie de décision, en particulier sur le plan nucléaire. Quant à savoir si le pari qui cherche à obtenir une meilleure complémentarité entre le développement de la défense européenne et l'OTAN sera gagné, et si le geste de la France sera payé de retour, seul l'avenir pourra le dire.



MOTS CLÉS

France, Alliance atlantique, OTAN, Défense européenne

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- F. Bozo, *Deux stratégies pour l'Europe : De Gaulle, les États-Unis et l'Alliance atlantique, 1958-1969*, Paris, Plon, 1996
- F. Bozo, *La France et l'OTAN. De la guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Masson, 1991.
- P. Melandri et J. Vaïsse, *L'Empire du milieu. Les États-Unis et le monde depuis la fin de la guerre froide*, Paris, Odile Jacob, 2001.
- P. Melandri, « Du nouvel atlantisme à l'Alliance Lite. Les États-Unis et l'Europe depuis la fin de la guerre froide », *Relations internationales*, n° 120, hiver 2004.
- M. Vaïsse, P. Melandri et F. Bozo (dir.), *La France et l'OTAN 1949-1996, Actes du colloque du CEHD tenu à l'École militaire (Paris), 8-10 février 1996*, Bruxelles, Editions Complexe, 1996.
- M. Vaïsse, *La Grandeur, politique étrangère du général de Gaulle 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998.
- M. Vaïsse, *La Puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*, Paris, Fayard, 2009.